



Délégation Nouvelle-Aquitaine

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Monsieur CREPEAU Rémi

Né.e le : 06/09/1990
Collectivité : COMMUNE DE AUSSAC VADALLE
Cadre d'emplois : ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

A suivi la formation "Formation d'intégration des agents de catégorie c" qui s'est déroulée du 14/09/2023 au 10/10/2023, à Angoulême.

| Libellé de la séance | Dates | Nombre d'heures de présence | Nombre d'heures de la séance |
|--|-----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| FIC, l'agent acteur du service public | du 14/09/2023 au 15/09/2023 | 12.0 | 12.0 |
| FIC, la fonction publique territoriale | du 28/09/2023 au 29/09/2023 | 12.0 | 12.0 |
| FIC, Le système de formation | du 10/10/2023 au 10/10/2023 | 6.0 | 6.0 |

| | | |
|-----------------|----|------|
| Cumul en heures | 30 | 30.0 |
| Cumul en jours | 5 | 5.00 |

Cette formation est accompagnée d'un accès à des ressources complémentaires sur la plateforme de formation à distance pendant la période du 14/09/2023 au 31/12/2023.

Conformément à la demande d'inscription, la formation a été prise en compte au titre de la **formation d'intégration des agents de catégorie C**.

La durée de la formation entre dans le cadre des obligations statutaires de formation définies par le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 pour l'ensemble des filières et, pour la filière Police Municipale, par les articles L 511-6 & R511-35 à 40 du Code de la Sécurité Intérieure, et pour la filière sapeurs-pompiers, par l'arrêté du 22 août 2019 du Ministère de l'intérieur relatif à la formation des SPP et SPV.

Bordeaux, le 13/10/2023

Le directeur de la délégation Nouvelle-Aquitaine

Didier MERCIER-LACHAPELLE

Les données personnelles vous concernant, saisies par vous-même ou par votre collectivité employeuse sur la plate-forme d'inscription, font l'objet d'un traitement nécessaire pour que le CNFPT puisse accomplir sa mission de service public définie notamment par l'art. 11 de la loi n° 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du CNFPT, 80, rue de Reuilly, CS 41232, 75578 Paris cedex 12, ou par courrier électronique à l'adresse donneespersonnelles@cnfpt.fr. Vous pouvez également adresser une réclamation à la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).